



PROCOLE SANITAIRE

Association Sportive et Culturelle (A.S.C.)
De Saint André de Seignanx

Reprise de la saison 2021-2022 le 3 septembre 2021.

Activités :

Gymnastique, Tai Chi Chuan, Futsal, Marche, Pétanque.

Photo numérique, Informatique, Œnologie.

Salles utilisées :

La Mosaique, Salle du mur à gauche, accessoirement la salle de la maison de la nature, salle informatique et salle 11, salle des associations.

Lieux utilisés :

Terrain de foot, boulodrome.

- Un référent Covid-19 interne à notre association est désigné pour la gestion de ce protocole : Roland Laforcade, président de l'ASC.
- Chaque adhérent s'engage à respecter le formulaire signé de reprise d'activité associative post-confinement Covid-19, à savoir :
- Fournir, avant toute participation, un « Passe sanitaire » pour pouvoir accéder aux activités.
- Engagement à respecter et appliquer tous les gestes barrières conseillés par les autorités gouvernementales et sanitaires, les responsables des activités pratiquées.
- Engagement à ne pas se rendre au cours en cas de symptômes de la maladie du Covid-19 comme fièvre, toux sèche, écoulement nasal, mal de tête, courbatures, fatigue. L'adhérent doit informer le responsable de l'activité pratiquée.
- Engagement à prendre part au nettoyage de désinfection de fin de séance pour le matériel utilisé.
- En cas de retour d'une « zone à risque » il est recommandé de se faire tester avant la reprise des cours.
- Un listing de présence sera établi à chaque séance pour permettre de contacter chaque personne si un cas « Covid » venait à se déclarer. Pour la marche, l'inscription en amont de la sortie est obligatoire.
- Pendant les balades de randonnées, qui se font à environ 4 km/h, les marcheurs respecteront une distanciation de 2 m au moins ainsi que les gestes barrières.
- Le port du masque est déconseillé pendant les activités sportives, il est par contre obligatoire pour l'accès aux salles et lieux de rendez-vous ainsi que pour les déplacements en covoiturage.
- Pendant la marche, la pétanque, les sorties « Photo » et le covoiturage, les adhérents utiliseront leur propre gel hydroalcoolique et éviteront tout échange de matériel entre participants.

Ce protocole est amené à évoluer à tout moment, selon les mesures sanitaires, gouvernementales, municipales imposées.

Pour l'ASC
Roland Laforcade
Président